Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_181-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_181

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2026

Secrétaire de séance : Madame Alexandra LEMERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 28 Votants (dont 5 pouvoir(s)) : 33	L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 22 juin 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI, Madame Christine HEUDE, Monsieur Lionel LE MIGNANT, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Fabien LAMIRE, Madame Pauline SEGRETAIN, Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL, Madame Sophie MARQUANT, Monsieur Benoît HOUYERE, Madame Anne BRIDEL, Madame Vanessa ALLAIN, Monsieur Philippe MAIGNAN, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Carine GERMOND, Monsieur Patrick PLANCHET, Madame Maryvonne TRAVERS, Monsieur Nicolas GRAVELLIER, Madame Janine BLUM, Madame Roseline KNEZIC, Monsieur Jean-Louis BAHU, Madame Nicole GENIN, Monsieur Pierre DUFEU, Monsieur Erwann ROUGIER, Madame Nadège LE FLOCH, Monsieur Jean-Benoît GERBAUD, Madame Jalila GIRAUD, Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Paul LAPAUSE représenté(e) par Madame Alexandra LEMERCIER , Madame Justine DEBRIFFE représenté(e) par Monsieur Fabien LAMIRE , Madame Esthercadlie CARBON représenté(e) par Madame Roseline KNEZIC , Monsieur Pierrick CHOUAN représenté(e) par Monsieur Pierre LEONARDI , Madame Marie-Noëlle MORFOISSE représenté(e) par Madame Nicole GENIN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_181-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_181

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2026

- ZAC de la Roncinière - Phase 1bis - Approbation des prix de vente et du cahier des charges de cession des terrains (CCCT)

L'adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L.311-6 ;
Vu la délibération n°34 du conseil municipal en date du 29 juin 2007 approuvant la création de la ZAC de la Roncinière ;
Vu la délibération n°28 du conseil municipal en date du 15 décembre 2011 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC de la Roncinière ;
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement urbain, habitat, commerce et transitions réunie le 11 juin 2026 ;

Considérant que la Ville de Vitré souhaite ouvrir à la commercialisation 24 terrains à bâtir, à destination de maisons individuelles, localisés au sein de la phase 1 de la ZAC de la Roncinière ;

Considérant qu'en prenant en compte la localisation, la configuration des lots et l'évolution du coût des travaux publics, depuis la dernière approbation des prix de vente des lots de la ZAC, en 2022, les prix de vente suivants sont proposés :
- Lots 1.1 à 1.12 et 1.14 à 1.16 : 151,00 € HT/m²,
- Lots 1.29 à 1.37 : 159,00€ HT/m² ;

Considérant que la TVA se calcule sur la totalité du prix de vente ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
- d'approuver la commercialisation des 24 terrains à bâtir restant à vendre au sein de la phase 1 de la ZAC de la Roncinière ;
- d'approuver les prix de vente au m² détaillés ci-dessus ;
- d'approuver les termes du cahier des charges de cession des terrains (CCCT) annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le CCCT et les actes de vente à intervenir en l'étude d'un notaire vitréen ;

Il est procédé au vote :
Abstention : 1
Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de votants : 33
- Nombre de voix pour : 32
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARD

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
1 juil. 2026

Signé par Alexandra LEMERCIER
Adjointe en charge de la culture, du patrimoine et du tourisme
4 juil. 2026

La Secrétaire de séance
Alexandra LEMERCIER

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours stratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.